Extrait du Temps Libre Magazine

http://www.temps-libre.info/article355.html

La bourse en 10 questions

- 2007 - Février -

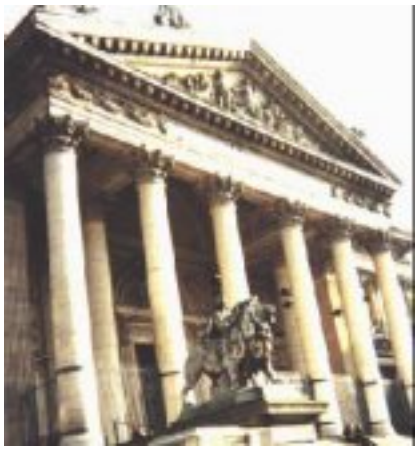

Date de mise en ligne : lundi 5 février 2007

Description :

C'est décidé, cette année vous vous lancez en bourse, mais vous vous demandez par où commencer...

Temps Libre Magazine

C'est décidé, cette année vous vous lancez en bourse, mais vous vous demandez par où commencer...

Attention, hommes et femmes pressés s'abstenir... !L'investissement en bourse exige une bonne dose de patience et d'optimisme avant de voir poindre les premiers bénéfices. Après un plongeon de 65 % entre le sommet du 4 septembre 2000 et le creux du 12 mars 2003, l'indice CAC 40 a regagné 130 % en 4 ans, dont 14 % pour la seule année 2006. Ces chiffres déroutent et peuvent inciter à la prudence. Pourtant, la bourse reste un des placements les plus lucratifs à long terme, pour peu que vous misiez sur des stratégies adaptées à votre patrimoine. Les conseils de Temps Libre pour éviter la ruine...

1) La bourse est-elle ouverte à tout le monde ?

La Bourse est un des moteurs de l'économie et a besoin pour cela d'investisseurs. Loin d'être exclusivement réservée aux traders ou aux financiers, elle reste ouverte à tous, y compris aux investisseurs occasionnels. Seules conditions : être majeur, ne subir aucune incapacité juridique et, bien sûr, disposer d'une certaine somme pour se constituer un portefeuille. Mais pas besoin d'être millionnaire, quelques milliers d'euros suffisent pour débuter.

2) Faut-il investir seul ou par le biais d'un fond commun ?

Vous pouvez investir directement sur des actions (parts du capital d'une société) ou sur des obligations (une dette à votre égard de la part d'entreprises ou de l'Etat). Dans ce cas, vous gérez directement votre panier de valeurs mobilières. Vous avez également la possibilité d'investir en groupe, par l'intermédiaire de SICAV ou de FCP (Fonds Communs de Placement). Ces derniers sont gérés par des professionnels de la finance (moyennant des frais).

3) Compte-titre ou PEA, que choisir pour investir ?

Vous pouvez investir en bourse en utilisant le support du compte-titre ou du PEA. Le compte titre permet à tout un chacun d'investir directement dans des actions ou autres titres financiers, avec la possibilité de vendre ou d'acheter sans aucune limite. Le PEA (Plan d'Epargne en Actions) a quant à lui l'avantage d'être entre les mains d'un

Copyright © Temps Libre Magazine

gestionnaire professionnel au sein de votre banque qui prendra les décisions à votre place. Il permet aussi une imposition beaucoup plus faible. Le compte titre est taxable à partir d'un montant de cession annuelle de 20 000 E au titre de l'impôt sur les plus-values de 27 %. La taxation du PEA n'est quant à elle redevable qu'à la sortie avant 5 ans et n'est plus redevable après 8 ans.

4) Quel intermédiaire ? Mon banquier ou un courtier en ligne ?

Les ordres boursiers peuvent s'effectuer auprès d'un intermédiaire financier, qui peut être soit votre banquier, soit un courtier en ligne. Un simple coup de téléphone à votre conseiller financier suffit : il vous renseignera alors sur les modalités de passage d'ordre pour acheter une ou plusieurs actions et vous proposera dès lors d'ouvrir votre compte titre, ou votre PEA. Les courtiers en ligne, eux, vous permettent de passer vos ordres directement par Internet et à des tarifs souvent compétitifs au regard de ceux des banques traditionnelles. Attention tous les " brokers" n'affichent pas le même sérieux, une visite du site www.directionbroker.com vous permettra d'opérer votre sélection.

5) Faut-il opter pour une gestion personnelle ou déléguée ?

Vous pouvez opter pour une gestion personnelle de votre portefeuille, ainsi vous donnez des ordres d'achat et de vente à votre intermédiaire boursier qui ne sera dans ce cas qu'un simple exécutant. Si vous optez pour une gestion déléguée, des professionnels prendront en charge la gestion de votre portefeuille, avec la possibilité de définir à l'avance les objectifs et les risques que vous aurez acceptés.

6) Comment passer un ordre de bourse ? Quels sont les frais ?

Un ordre de bourse peut être passé de plusieurs manières : par écrit, par téléphone ou encore par Internet. Il suffit simplement de mentionner le nom du titre choisi et le nombre de titres à acheter ou à vendre. Après chaque ordre, l'intermédiaire prélève des frais de courtage, ceux-ci étant généralement compris entre 0,3 et 1,2 % du montant de l'ordre, avec un minimum allant en moyenne de 5 à 12 ? par ordre. Attention, si vos transactions dépassent 7 623 ?, vous devrez payer l'impôt de Bourse, soit 0,3% du montant échangé. Si la transaction dépasse 152 449 ?, l'impôt, dégressif, tombe à 0,15 %. Dans tous les cas, vous aurez intérêt à bien comparer car les frais varient énormément d'un intermédiaire à l'autre.

7) Quelle est la forme des gains réalisés ?

Le gain final peut prendre deux formes, la plus-value ou le dividende. Une action est le reflet de la valeur d'une société. Ainsi, si le cours d'une action est supérieur à celui d'il y a un an, vous réaliserez une plus-value. Encore faut-il vendre l'action pour la concrétiser. Le dividende constitue, lui, le rendement que vous procure l'action en fonction des résultats engrangés par la société sur laquelle vous avez investi.

Copyright © Temps Libre Magazine

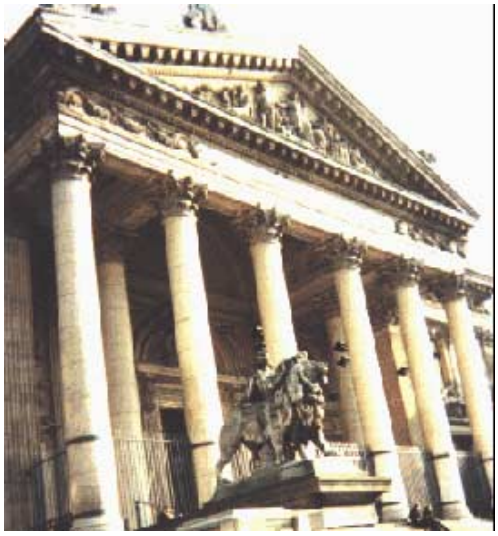

8) Où investir ? Quelle sont les perspectives pour 2007 ?

Baisse du dollar, hausse des taux d'intérêts, ralentissement de l'économie américaine, les indicateurs pour 2007 ne sont pas tous au vert. Si en 2006, le CAC 40 a été à la hauteur des espérances des investisseurs (+15 %), cette année, la conjoncture mondiale risque d'être plus incertaine. Quoi qu'il en soit les valeurs des grandes entreprises restent celles à privilégier, car ce sont elles qui assurent un rendement régulier et stable dans la durée. Ce qui n'est pas toujours le cas des PME qui souffrent de la volatilité, c'est-à-dire d'une grande variation de leurs cours, à la hausse, mais aussi à la baisse. Si vous souhaitez concilier finance et environnement, misez sur des fonds dits "éco-innovants", qui s'appuient sur les secteurs liés aux énergies renouvelables (transports, biotech, eau...) s'inscrivant ainsi dans un contexte économique porteur.

9) Bourse et retraite sont-elles compatibles ?

Vous pouvez optimiser votre retraite grâce à la bourse, mais une certaine prudence est tout de même à respecter. L'assurance vie, qui vous permet de vous constituer une retraite complémentaire, peut inclure des supports investis en tout ou partie sur la bourse. Ces contrats sont dits "multisupports", car ils sont investis à la fois sur des fonds monétaires et boursiers. Afin de prendre le moins de risque possible, la répartition entre les fonds peut être répartie en fonction de votre situation personnelle. Ainsi, vous pourrez opter pour un profil dynamique (majorité d'actions) durant votre vie active, et vous aurez intérêt à adopter un profil sécurisé (majorité monétaire) lorsque viendra le jour de votre retraite.

10) Comment bien se préparer avant d'investir ?

Prenez le temps de vous former grâce à la presse économique (les Echos, Investir...) et à Internet (www.edubourse.com).Vous pouvez aussi jouer "à blanc" en gérant un portefeuille virtuel (www.boursorama.com).

Après avoir compris les règles de base, il ne vous restera plus qu'à vous lancer dans le grand bain de la bourse...

Copyright © Temps Libre Magazine

Pour plus de renseignements : Paul Etienne Bozo, Prospering. Tél. : 01.60.10.68.71

Copyright © Temps Libre Magazine